

N° 2024-021

### **Chargé.e de mission**

« Aménagement et fréquentation » (H/F)

**Corps/Grade** : Poste de catégorie A ouvert aux agents titulaires de la fonction publique (État, Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière), par voie de détachement, pour une durée de 3 ans (renouvelable) ou par contrat pour les personnes non titulaires pour une durée de 3 ans (renouvelable).

**Création de poste/ poste vacant** : 1<sup>er</sup> août 2024

### **Contexte et organisation**

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons,

Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- Un siège situé à La Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et trois services techniques ;
- Quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à La Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord)

### **Finalités du métier/rôle**

Le chargé.e de mission « Aménagement et fréquentation » intervient au sein de l'établissement public sur la conciliation de la préservation des patrimoines du parc national avec la fréquentation des espaces naturels et le développement des activités économiques, sportives et récréatives.

A ce titre, il.elle a en charge :

- Le pilotage de la stratégie partenariale de l'établissement sur les thématiques de mise en découverte des sites naturels, d'organisation de la fréquentation (CDESI...), de stratégie d'aménagement des sites (SDADTEN...),
- le pilotage et la mise en œuvre des actions de l'établissement relatives à la fréquentation durable du territoire parc national, de la gestion de la surfréquentation notamment dans un contexte de multi-usages de certains sites, et de l'atténuation de

- l'impact des activités qui s'y exercent,
- l'accompagnement de partenaire dans l'organisation de la fréquentation des sites naturels et touristiques, ainsi que la définition et la mise en œuvre de projets d'aménagement d'accueil, sportif et touristique,
- le pilotage des actions de l'établissement en faveur de la marque Esprit parc national ;

## **Missions et activités principales**

II.elle pilote :

- la rédaction et la mise en œuvre de la stratégie partenariale de l'établissement pour la mise en découverte et la gestion de la fréquentation des sites et espaces naturels,
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action de l'établissement en faveur de l'aménagement des sites naturels et espaces naturels, la fréquentation durable du cœur de parc national, de l'encadrement des activités économiques, sportives et récréatives sur le territoire parc, de la gestion de flux de fréquentation des espaces naturels, ainsi que de la gestion des multi-usages, voire de conflit d'usages ;
- la définition de doctrines et plans d'actions de l'établissement ou partenariale sur les thématiques le.la concernant, et plus particulièrement dans le cirque de Mafate ;
- la définition participative de la réglementation de l'établissement public relative à l'accès et au bivouac en cœur de parc national ;
- l'élaboration et l'expérimentation de protocole de mesure et de suivi de l'impact des manifestations publiques, notamment sportives, sur les patrimoines du parc national dans un contexte de changement climatique ;
- la mise en œuvre et le suivi de la charte pour les mesures et modalités d'application de la réglementation en cœur de parc national pour les thématiques le.la concernant (activités économiques, manifestations publiques et culturelles, courses d'arête) ;
- la mise en œuvre du plan d'action de l'établissement sur la marque Esprit parc national.

II.elle est le référent.la référente de l'établissement auprès de ses partenaires dans :

- les groupes de travail de définition des stratégies et plans d'actions relatifs à l'aménagement touristique, sportif et pour les loisirs des partenaires (Département, ONF, EPCI...),
- les commissions techniques relatives aux usages de loisir et sportifs (CDESI...),
- les groupes de travail et commission techniques relatifs à la promotion de la destination « parc national » (Région, Département, IRT, FRT...).

II.elle contribue :

- à l'instruction des demandes d'autorisation pour les travaux relatifs à l'aménagement d'équipement sportif, récréatif ou touristique en cœur de parc national ;
- aux projets pilotés par les services et secteurs sur les thématiques le.la concernant ;
- aux projets d'aménagement et d'équipement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public du parc national ;
- à l'élaboration des supports de communication et de sensibilisation, ainsi que de guides techniques en lien avec ses missions ;
- à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets des partenaires sur les thématiques le.la concernant.

II.elle assure la rédaction des rapports, présentations et actes en lien avec ses mission.

## **Activités annexes**

- Veille technique et réglementaire sur les thématiques le.la concernant ;
- Capitalisation d'expériences comparables menées dans d'autres structures et/ou d'autres territoires (aires protégées, sites patrimoniaux...) ;
- Participation aux projets et demandes ponctuelles émanant du réseau des parcs nationaux sur les thématiques le.la concernant ;
- Accompagnement de la conception et/ou de la réalisation d'interventions et de formations internes ou à destination de partenaires.

## **Position dans l'organisation / liens hiérarchiques et fonctionnels**

Le.la chargé.e de mission « Aménagement et fréquentation » exerce ses missions au sein du Service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable (SAADD) sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de la cheffe de service, en lien étroit avec le.la chargé de mission « Réglementation » (poste en cours de définition) et de l'assistante administrative du service.

Il-elle est en relation fonctionnelle avec l'ensemble des unités de travail (services et secteurs), et également en lien avec les partenaires institutionnels (DEAL, Région, Département, ONF, ...).

## **Compétences requises**

### **Savoirs, connaissances**

- Expérience avérée dans la gestion de la fréquentation, ainsi que de la valorisation économique et récréative d'espaces naturels, d'aires protégées ou de sites patrimoniaux ;
- Expérience dans l'accompagnement ou le pilotage de projet d'aménagement de sites naturels ou touristiques ;
- Expérience en matière de gestion de projet ;
- Connaissance des procédures de commandes publiques, de suivi et de mise en œuvre d'un budget ;
- Expérience dans la réalisation et le suivi d'études en régie ou confiée à des prestataires (rédaction de cahier des charges, suivi administrative et technique de prestation...) ;
- Connaissance des réglementations et politiques en lien avec la finalité du poste ;
- Connaissance des acteurs et du contexte institutionnel en lien avec la finalité du poste ;
- Connaissance de base des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire du parc national ;
- Connaissance du fonctionnement d'établissement public.

### **Savoir-faire, savoir-être et aptitudes**

- Capacités d'analyses techniques et réglementaires de projets ;
- Capacité d'évaluation des impacts des projets sur les patrimoines du parc national ;
- Capacité à animer des réunions et à mobiliser les acteurs en mode participatif ;
- Capacité à dialoguer avec des interlocuteurs divers (internes, partenaires, prestataires, etc.), aptitude à la communication interpersonnelle et au dialogue territorial,
- Pratique des logiciels de bureautiques (texte, calcul...) ;
- Capacité d'expressions orale et écrite, d'analyse et de synthèse.
- Rigueur dans le pilotage et la mise en œuvre de ses missions ;
- Respect des procédures et des délais ;
- Capacité à rendre compte ;
- Capacité à travailler de façon autonome et en équipe pluridisciplinaire ;
- Capacité de propositions, d'innovations, et de créativité ;

La connaissance :

- des acteurs locaux et du contexte institutionnel de La Réunion ;
- des outils SIG type QGIS,
- des outils de Publication Assistée par Ordinateur,

serait un plus.

### **Conditions et moyens d'exercice**

La fonction nécessite une bonne disponibilité, du fait de déplacements sur l'ensemble de l'île, et dans le périmètre du parc national.

### **Conditions d'accès au poste**

- Ingénieur ou Attaché, master II ou équivalent avec expérience confirmée d'au moins 3 ans ;
- Permis de conduire B ;
- Bonne condition physique.

**Localisation du poste** : Siège du Parc national de la Réunion - Plaine des Palmistes

### **Conditions de rémunération :**

- Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire
- Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau.

### **Dossier de candidature et date limite de candidature :**

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciare pour les candidats fonctionnaires est à transmettre

- **exclusivement par courriel** à l'adresse suivante : [contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr), avec demande d'accusé de réception automatique.

**La date de disponibilité du candidat devra être précisée.**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **10 juin 2024**

### **Personnes à contacter pour information :**

- Madame Isabeau JURQUET, responsable du Service d'Appui et d'Accompagnement au Développement Durable : [isabeau.jurquet@reunion-parcnational.fr](mailto:isabeau.jurquet@reunion-parcnational.fr) ;

- Madame Mariana BONET, secrétaire générale : [mariana.bonet@reunion-parcnational.fr](mailto:mariana.bonet@reunion-parcnational.fr)